

la cour de justice la plus accréditée, qui décida qu'il avoit le pouvoir dispensatif des loix pénales; jugement qui fut confirmé par le chancelier & les douze juges d'Angleterre, qui sont les interpretes des loix. Il entreprit d'aller plus loin, & d'établir la liberté de conscience en faveur de presque tous les dissidens : il y fut décidé, non - seulement par l'intérêt de la communion, mais parce que cette loi lui parut juste en elle-même, la seule capable de réunir les esprits, & de les faire vivre en paix, d'augmenter les forces de l'état, en faisant concourir tous les bras au bien général, & à donner de la vigueur au commerce. En effet, la déclaration fut reçue avec de grands témoignages de joie par les Presbytériens, & on en vit revenir en Angleterre des essaims qui s'étoient expatriés pour cause de religion, & avoient porté les manufactures de laine à Leuwarden, à Lunebourg & dans la Frise. On fait l'opposition qu'il trouva de la part de l'église anglicane, & comment il procéda par des voies juridiques. Voila à-peu-près à quoi se réduisent les entreprises, qu'on a tant reprochées à cet infortuné Monarque, & qui ont tant alarmé la nation. Aussi y a-t-il apparence que même les Protestans zélés seroient revenus de leurs terreurs, si l'ambition de quelques grands ne se fût point mêlée à la religion. Cette maniere de raisonner sur la destinée de Jacques II, rappelle ce mot judicieux de J. J. Rousseau, qui justifie bien la religion du reproche des guerres civiles, qu'elle a si souvent